



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 23 mai 2022

Prise d'acte n° A6372

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 19 novembre 2021 et complété le 4 février 2022 un porter à connaissance relatif à une modification de votre projet éolien autorisé non construit à Saint-Aubin-de-Baubigné, commune associée de Mauléon.

La modification annoncée consiste dans :

- Remplacement de l'éolienne SIEMENS SW113 par l'éolienne VESTAS V112 ;
- Les pales sont un peu plus courtes ;
- Élévation de la hauteur totale de l'éolienne de 0,9 m (de 149 m à 149,9 m) ;
- Déplacement du poste de livraison d'environ 11 m ;
- Augmentation de l'emprise totale des plates-formes de 1,36 à 1,53 ha ;
- Volet acoustique de l'étude d'impact révisé (Nota : une révision était aussi nécessaire, compte tenu de l'autorisation partielle du projet par le préfet, le 18 janvier 2017).

Après examen par l'inspection des installations classées, cette modification apportée ne constitue pas un changement substantiel des éléments de votre dossier initial. En conséquence, **j'en prends acte**, conformément aux articles L181-14 et R181-46 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Xavier MAROTEL

SEPE DELTA SEVRE ARGENT
Espace européen de l'entreprise
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM